

portant nomination de Conseillers
Techniques au Cabinet du Ministre des
Transports, Postes et Télécommunications

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation
du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement et le
décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 72-288 du 9 Novembre 1972, fixant la compo-
sition des cabinets présidentiels et ministériels et le dé-
cret n° 73-4 du 8 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 41/PC-SGG, fixant la liste des emplois ou
charges pour lesquels la nomination est laissée à la dis-
crétion du Gouvernement ;
VU le Décret n° 72-350 du 22 Décembre 1972, portant nomination
de Conseillers Techniques et de Chargés de Mission ;
VU le Décret n° 73-65 du 21 Février 1973, fixant les rémuné-
rations et les indemnités allouées aux membres des cabinets
du Président de la République, du Président de la Cour Su-
prême et des Ministres ;
SUR proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécom-
munications ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne MM. Roger
AKPAKOUN et Mousilliou OKETOKOUN les dispositions du décret n° 72-350
du 22 Décembre 1972 susvisé.

ARTICLE 2. - MM. Antoine Nestor CODJIA, Ingénieur Principal des Tra-
vaux Publics, et Alphonse d'OLIVEIRA, Ingénieur des Télécommunications,
sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre des Trans-
ports, Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.... Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 octobre 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pr Le Ministre de l'Economie et
des Finances-absent, le Minis-
tre de l'Intérieur et de la Sé-
curité, chargé de l'intérim,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERKOU

Le Ministre des Transports, Postes et
Télécommunications,

Capitaine Michel AIKPE

Capitaine Charles BEBADA

Ampliations : PR 10 CS 6 MTPT 8 autres ministères 10 SGG 4 Inté-
ressés 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.5 OPT 1 DTP 1 DP 4 DB-CE-DO3
Solde 4 DGE 2 Trésor 4 DI 8 DGP-DGAJL-Union Stat. 6 JORD 1